Image not found or type unknown

Garde alternée suite a un demenagement

Par **LARCIN**, le **10/11/2008** à **10:31**

bonjour,
j'habite a louviers ainsi que le père de mon enfant,
nous sommes separer depuis 4ans,ma fille a ce jour a 7ans,
elle va a l'ecole de louviers,
une opportunité pour l'aquisition d'une maison plus confortable,ainsi qu'une mutation professionnelle,font que je serai ammener a demenager a 25kms de louviers!le pere desire arreter la garde alternée car il ne veut pas faire le deplacement.celui-ci pense pouvoir obtenir la garde de mon enfant en lui demandant de choisir entre le domicile de son pere ou du mien!le jgement a lieu le 25novembre!est-ce qu'un enfant agée de 7 ans peut decider de son domicile?a qui dans la logique doit on confier la garde de l'enfant?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés